

COLLEGE JEAN - LOUIS ETIENNE MAZAMET 81

De la 6ème à la 3ème : section sportive football

POUR VIVRE TA PASSION
En conciliant études et football

Section sportive
football
LABEL F.F.F.

ENSEIGNEMENT ADAPTE

- ★ Option sportive évaluée dans le livret scolaire chaque trimestre
- ★ Aménagement de l'emploi du temps avec plages horaires de 2 heures (lundi et jeudi) consacrées à l'apprentissage du football
- ★ Des heures de soutien scolaire si nécessaire
- ★ Un professeur coordonnateur chargé du suivi et de l'organisation du travail



PRATIQUE DU FOOTBALL

- Deux séances hebdomadaires de 2 heures de 16h à 18h
- Encadrement par des entraîneurs de football diplômés d'Etat
- Participation aux compétitions UNSS certains mercredis
- Formation Jeunes Officiels UNSS

RENSEIGNEMENTS

Collège Jean Louis Etienne
Rue Lapeyrouse – BP 520
81204 MAZAMET cedex
Tel : 05 63 97 54 60
Mail : 0810126x@ac-toulouse.fr

Dépôt des candidatures aux
tests auprès du principal du
collège avant le
30/05/22



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean-Louis Étienne
Mazamet

Préparation

Rentrée 2022-2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

***section
sportive
football***
Jean-Louis Etienne



SECTION SPORTIVE FOOTBALL

NOM et Prénom :

Ecole primaire fréquentée en 2021-2022 :

Collège fréquenté en 2021-2022 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une fiche d'engagement de l'élève et de son représentant légal.
- une fiche de demande d'inscription à remplir et signer.
- une fiche d'évaluation à compléter par le professeur des écoles de l'élève.

**Dossier complet à retourner à Monsieur le principal du Collège Jean-Louis
Etienne de Mazamet pour le 30 mai 2022.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean-Louis Étienne
Mazamet



Mazamet, le lundi 3 janvier 2022

Le principal

Direction

Affaire suivie par
Jean-Marc POTHIER

Téléphone
05 63 97 54 60
Télécopie
05 63 97 54 71
Courriel
0810126x
@ac-toulouse.fr
Rue Lapeyrouse
BP 520

81204 MAZAMET CEDEX

Objet : Inscription à la section sportive football

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans la **section sportive football** de notre établissement.

Attention, notre établissement ne possède pas d'internat !

Nous vous faisons parvenir ci-joint le dossier d'inscription comprenant

- une fiche d'engagement de l'élève et de son représentant légal
- une fiche d'inscription et d'évaluation

Ce dossier est à retourner au collège Jean-Louis Etienne de MAZAMET, complété et accompagné des bulletins trimestriels ou semestriel 2021/2022

au plus tard pour le 30 Mai 2022

Après un examen du dossier scolaire, vous serez invité sur convocation à vous présenter aux **tests sportifs qui devraient se dérouler le 09 juin de 16h à 18h.**

L'admission définitive sera prononcée après étude de l'ensemble du dossier scolaire (bulletins et appréciation de l'enseignant référent) et de l'évaluation aux tests sportifs. Si elle est effective, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription final à rendre en septembre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.



Le Principal
Jean-Marc POTHIER

ENGAGEMENT de l'ÉLÈVE – SECTION SPORTIVE FOOTBALL

LES ETUDES ET LA SECTION FOOT AU COLLEGE JEAN-LOUIS ETIENNE

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le Collège Jean-Louis ETIENNE en partenariat l'Education Nationale, la fédération française de football et le club local, propose l'activité foot au Collège.

Cette section promotionnelle vise le perfectionnement et/ou l'approfondissement du foot selon les capacités de chaque jeune et permet l'accès à un second cycle en lycée « option foot ». Une classe sportive football ne doit être en aucun cas assimilée à un centre d'entraînement de football à vocation professionnelle.

- **Inscrit dans la section foot, vous avez le double objectif de mener ensemble des études sérieuses et une pratique sportive exigeante. Vous venez au collège pour y faire des études et en accepter le règlement intérieur.**
- **Vous devez témoigner d'une réelle volonté** de vous affirmer à la fois dans les études et le sport. Vous devez être convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à votre réussite dans l'autre.
- **Respectez les règles de fonctionnement de la collectivité. Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit et aucun traitement préférentiel.** Cela suppose le respect des horaires et l'organisation qui régissent la vie du collège.
- **L'entrée en classe sportive veut dire que vous avez choisi une option.** Elle donne lieu à une évaluation sur le bulletin trimestriel. Vous ne pouvez pas l'abandonner en cours d'année ! **De plus, cette option demeure difficilement compatible avec d'autres options (latin, cham, occitan...)** pour des raisons de gestion du temps de travail et de fatigue.
- **La participation aux compétitions UNSS de certains mercredis est obligatoire (championnat de football, futsal et cross)** pour un élève inscrit en section sportive. Il doit donc se licencier à l'association sportive du collège. Il y jouera en compagnie d'autres élèves non optionnaires licenciés eux aussi à l'UNSS.

Le collège met tout en œuvre pour concilier étude et sport au travers d'un emploi du temps aménagé et non allégé. C'est pourquoi vous vous devez d'avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.

EXTRAIT de la CHARTE des SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES du 13 Juin 2002

Article 1 : Elle est partie intégrante du projet de l'établissement au même titre que les autres secteurs (arts, enseignement européen...).

Article 2 : Elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Article 3 : La section sportive permet :

- De motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent.
- De développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- D'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- De les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Article 6 : La responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P.S. de l'établissement.

Article 7 : La section sportive participe aux activités de l'association sportive et aux rencontres sportives organisées dans le cadre de l'UNSS.

Engagement de l'élève et de ses responsables

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

DATE :

J'ai lu et j'accepte les engagements ci-dessus

SIGNATURE du RESPONSABLE LEGAL

SIGNATURE de l'ELEVE

CLASSES A HORAIRES AMENAGES FOOTBALL 6^{ème}, 5^è
CLASSES SECTION SPORTIVE FOOTBALL 4^{ème}, 3^{ème}

FICHE d'INSCRIPTION

NOM et PRENOM du responsable légal :

NOM et PRENOM de l'élève :

Date de Naissance :

Lieu:

Adresse :

Code Postal :

Ville:

Téléphone :

Adresse Mail :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE d'ORIGINE :

CLASSE FREQUENTEE :

CLASSE ENVISAGEE :

CLUB (si l'élève est licencié en fédéral) :

NIVEAU :

NOMBRE et JOURS d'ENTRAINEMENTS par SEMAINE :

POSTE dans l'EQUIPE :

NOM et TELEPHONE du RESPONSABLE EQUIPE :

FICHE d'EVALUATION

APPRECIATIONS sur le COMPORTEMENT et le TRAVAIL de l'ELEVE

Professeur des Écoles ou Professeur Principal :

APPRECIATIONS sur le COMPORTEMENT et les QUALITES SPORTIVES du JOUEUR

Uniquement si l'élève est en club (Responsable Equipe de l'enfant)